

TARIFS DES SALLES - Au 1er mars 2026

A LA SIGNATURE DU CONTRAT

Acompte de 50 % du montant encaissé lors de la signature du contrat
Si annulation de la réservation minimum 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte
Si annulation de la réservation moins de 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte uniquement sur justificatif et sur motif précis (décès, accident, hospitalisation, maladie) et selon appréciation du maire
Solde : 50 % du montant encaissé après l'événement
Cautiion : 100 % du montant de la location
Attestation d'assurance "Responsabilité civile"

Repas de classe et repas de "conscrits" : application du tarif "associations"
Kermesse ou fête des écoles : automatiquement gratuit (que ce soit école publique ou privée) MAIS n'est pas considéré comme 1ère manifestation gratuite (ex si l'APEL fait une soirée à but lucratif type TakTik, elle sera gratuite)
Théâtre : 1ère journée gratuite - 2ème journée tarif T 3 - journées suivantes au tarif T 1 x coefficient 0,3

CONDITIONS

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de l'évènement quelle que soit la date de réservation
Pour location 1 journée particuliers - associations ou entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges : tarif de base = T 1
Pour location 1 journée particuliers ou entreprises de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 2 = tarif de base T 1 x coefficient 0,80
Pour locations associations de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 3 = tarif de base T 1 x coefficient 0,45
Pour journée consécutive : tarif T 4 = tarif de base T 1 x coefficient 0,30
Les réveillons du 31 décembre - quel que soit l'organisateur et son lieu de résidence - sont au tarif de base (T1) sauf pour l'Espace Capello (La Chapelle-du-Genêt) qui a un tarif spécifique
Une location gratuite dans l'année pour les associations de BeM et antennes locales pour une journée ou soirée à but lucratif (dans une salle de BeM sauf pour la salle de la Prée à Beaupréau et la salle de la Thévinère à Gesté)
L'amicale des sapeurs-pompiers dispose de la gratuité sur toutes les salles de BeM y compris la salle de la Prée et la salle de la Thévinère

LA CHAPELLE-DU-GENÊT	Particuliers - Associations - Entreprises de Beaupréau-en-Mauges							Particuliers - Associations - Entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges		
	T 2 PARTICULIERS ET ENTREPRISES			Vin d'honneur sépulture	T 3 ASSOCIATIONS			T 1		
	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur et cérémonie laïque		1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur
	T 2 (= T 1 x 0,8)	T 2 + (T 1 x 0,3)	T 2 x 0,5		T 3 (= T 1 x 0,45)	T 3 + (T 1 x 0,3)	T 3 x 0,5	T 1	T 1 + (T 1 x 0,3)	T 1 x 0,5
Maison des Loisirs										
Totalité	615	846	308		346	577	173	769	1000	385
Salle	441	606	220		248	413	124	551	716	276
Bar	90	124	45		51	85	25	113	147	57
Cuisine	84	116	42		47	79	24	105	137	53
Espace Capello - réveillon uniquement	239									